

QUI PEUT ETRE CANDIDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ?

Est éligible au Conseil d'Administration tout adhérent âgé de 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale et ayant plus de 6 mois d'adhésion et les cotisations pour la saison 2025/2026 acquittées au jour de l'élection (adhérent(e) avant le 09 octobre 2025).

Si vous n'êtes pas adhérent depuis le 09/10/2025, vous serez dans l'impossibilité d'être candidat mais vous pouvez assister à l'Assemblée Générale.

Ces candidatures doivent être adressées au plus tard le lundi 06 avril 2026 à la M.J.C. / ESPACE HELIOS.

M.J.C. / ESPACE HELIOS
MONSIEUR LE PRESIDENT
43, RUE DU MARECHAL LECLERC
59552 LAMBRES LEZ DOUAI

Je soussigné(e).....né(e) le.....à.....,

déclare être candidat(e) à l'élection des membres du Conseil d'Administration de la M.J.C. de Lambres qui se déroule le vendredi 10 avril 2026.

Signature du Président de la M.J.C.

Signature de l'intéressé(e) :

QUI EST ELECTEUR ? QUI PEUT VOTER ?

Est électeur tout adhérent âgé de 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale et ayant plus de 6 mois d'adhésion et les cotisations pour la saison 2025/2026 acquittées au jour de l'élection (adhérent avant le 09 octobre 2025).

Si vous n'êtes pas adhérent depuis le 09/10/2025, vous serez dans l'impossibilité de voter mais vous pouvez assister à l'Assemblée Générale.

POUVOIR ASSEMBLEE GENERALE DES ADHERENT(E)S
SI VOUS NE POUVEZ PAS VENIR A L'ASSEMBLEE GENERALE,
VOUS POUVEZ VOUS FAIRE REPRESENTER A L'AIDE DE CE POUVOIR PAR UN AUTRE ADHERENT.

Chaque électeur ou électrice présent(e) peut disposer de trois pouvoirs et de son droit de vote personnel.

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Donne pouvoir à Nom : Prénom :

pour me représenter à l'Assemblée Générale de la Maison des Jeunes et de la Culture de Lambres le 10/04/2026.

Fait à le Bon pour pouvoir et signature obligatoire.